



- Propositions du SNEP FSU pour le préambule du guide d'équipements -

Les besoins en équipements sportifs de l'EPS et du sport scolaire recourent ceux des pratiques fédérales et associatives, qu'il s'agisse des pratiques de loisirs, d'entraînement ou compétitives. Les mêmes installations sportives doivent pouvoir être utilisées tout à la fois par les scolaires et les autres pratiquant-e-s sans que cela gêne les un-e-s ou les autres.

L'EPS est une discipline enseignée et évaluée tout au long de la scolarité. Elle est affectée de coefficients aux examens.

L'EPS a pour objectif de

- faire acquérir des compétences propres aux APSA (Activités Physiques, Sportives et Artistiques), des compétences méthodologiques et sociales, et des connaissances dans et par les activités.
- faire progresser les élèves dans leurs niveaux de pratique.

Comme les autres disciplines d'enseignement, l'EPS doit répondre aux exigences des programmes et respecter les horaires réglementaires assignés aux différents niveaux de classe.

Des niveaux de pratique (du niveau 1 à 5) dans les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) doivent être atteints aux différentes étapes de la scolarité et sont exigés aux examens.

L'enseignement de l'EPS est organisé en cycles d'apprentissages de 10 heures de pratique effective à minima, 10 à 15 séances constituant généralement un cycle.

L'animation du sport scolaire fait partie intégrante du service des enseignants à raison d'un forfait hebdomadaire de 3h.

Il est nécessaire que soient mises à disposition autant d'« unités de travail » que de classes ou de groupes.

Les installations sportives doivent être variées et être implantées intra-muros ou à proximité immédiate des établissements scolaires.

Les équipements sportifs doivent rester à disposition sans interruption tout au long d'un même cycle.

Les meilleures conditions d'apprentissage possibles nécessitent des installations sportives fonctionnelles et sécurisées :

- espaces de pratique multiples pour la même APSA
- tracés permanents et délimitations claires
- petit matériel en nombre suffisant
- gros matériel simple d'utilisation, léger
- espaces de rangement suffisants, aménagés et sécurisés
- qualité des sols, conditions d'éclairage, d'acoustique et de température optimales.